



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.012

portant sur la

Demande de subvention au titre des dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du projet de Désamiantage et déconstruction d'un bâtiment préfabriqué sur le site de Bel Air

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu les dotations DETR/DSIL pour 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré a décidé d'élargir son offre culturelle par différents projets d'équipements publics au sein du Carré Bel Air (réalisation d'une médiathèque-ludothèque, extension de l'école de musique, extension de la scène de la salle Brice Fouquet). Afin d'améliorer la desserte de ces futurs équipements, il est nécessaire de procéder à la déconstruction d'un bâtiment modulaire inoccupé. Celui-ci est vétuste, présente de nombreux éléments amiantés et ne répond plus aux normes actuelles en matière d'installations électriques.

Le projet consiste à :

- Mettre en œuvre une clôture de chantier en périphérie ;
- Procéder aux travaux de désamiantage (confinement, dépose des éléments préfabriqués amiantés, évacuation dans un lieu de stockage agréé) ;
- Déconstruire les éléments de superstructure et d'infrastructure en triant les différents matériaux : bois, béton etc. ;
- Réaliser une plateforme de propreté en calcaire 0/31.5 compacté.

Le projet débuterait au printemps 2023 et la fin des travaux serait prévue pour septembre 2023.

Ce projet est éligible aux dotations DETR/DSIL.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 27 193,00 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 9 517,55 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Installation de chantier	3 472,00 €	
Travaux de désamiantage	10 666,00 €	
Travaux de déconstruction	13 055,00 €	
Total dépenses :	27 193,00 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
DETR	9 517,55 €	35,00 %
Autofinancement :	17 675,45 €	65,00 %
Total des ressources :	27 193,00 €	

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **18 JAN. 2023**

 Le Maire,
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **18 JAN. 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_23_012
Date de la décision :	2023-01-18 00:00:00+01
Objet :	Demande de subvention au titre des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du projet de Désamiantage et déconstruction d'un bâtiment préfabriqué sur le site de Bel Air
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20230118-DC_23_012-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20230118-DC_23_012-AR-1-1_0.xml	text/xml	1114
Nom original :		
DC.23.012 - demande_DETR_DSIL_ingré_désamiantage_déconstruction_Bel_Air.pdf	application/pdf	319680
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20230118-DC_23_012-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	319680

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 janvier 2023 à 16h32min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 janvier 2023 à 16h33min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 janvier 2023 à 16h33min19s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>18 janvier 2023 à 16h33min32s</i>	<i>Reçu par le MI le 2023-01-18</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------